

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/01/2022 (12 mois)	31/01/2021 (12 mois)
Ventes de marchandises	40 764 091		40 764 091	34 978 097
Production vendue biens	3 871 287		3 871 287	3 440 978
Production vendue services	518 103		518 103	447 950
Chiffres d'affaires Nets	45 153 481		45 153 481	38 867 025
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			53 223	4 654
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			300 712	275 269
Autres produits			107 964	57 072
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			45 615 380	39 204 020
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			35 718 524	30 254 742
Variation de stock (marchandises)			-556 489	-425 950
Achats de matières premières et autres approvisionnements			137 717	87 055
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-3 521	-13 888
Autres achats et charges externes			2 439 153	2 377 690
Impôts, taxes et versements assimilés			607 679	626 335
Salaires et traitements			3 597 933	3 465 759
Charges sociales			854 825	811 742
Dotations aux amortissements sur immobilisations			986 765	487 598
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			191 536	173 536
Dotations aux provisions pour risques et charges			19 684	19 351
Autres charges			98 894	13 605
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			44 092 700	37 877 575
RESULTAT EXPLOITATION			1 522 680	1 326 445
Bénéfice attribué ou perte transférée			211 974	182 966
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			4 653	575
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			575	33
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			5 228	608
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés			58 448	50 515
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			58 448	50 515
RESULTAT FINANCIER			-53 220	-49 907
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 681 433	1 459 503

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/01/2022 (12 mois)	31/01/2021 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	39 455	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	62 513	13 155
Reprises sur provisions et transferts de charges	52 351	47 959
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	154 319	61 114
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 469	46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	48 571	21 028
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	282 875	1 499
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	339 914	22 573
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-185 595	38 541
Participation des salariés	314 639	273 414
Impôts sur les bénéfices	250 319	295 414
TOTAL DES PRODUITS	45 986 900	39 448 707
TOTAL DES CHARGES	45 056 020	38 519 491
RESULTAT NET	930 880	929 216
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

BILAN ACTIF

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

	31/01/2022 (12 mois)			
	Brut	Amort. Dépréciat°	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	84 955	71 965	12 990	9 653
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains	1 141 857	153 688	988 169	989 917
Constructions	9 992 550	3 265 017	6 727 533	1 672 703
Installations tech., matériel et outillage indus.	2 616 980	788 051	1 828 929	1 134 491
Autres immobilisations corporelles	694 047	345 672	348 374	349 743
Immobilisations en cours				6 502 670
Avances & acomptes	91 726		91 726	102 743
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	626 556		626 556	597 359
Créances rattachées à des participations	27 876		27 876	27 876
Autres titres immobilisés	467 363		467 363	463 928
Prêts				
Autres immobilisations financières	168 755		168 755	170 294
ACTIF IMMOBILISE	15 912 664	4 624 393	11 288 271	12 021 377
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	38 131		38 131	34 609
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 704 006	189 640	3 514 366	2 974 925
Avances & acomptes versés sur commandes	8 832		8 832	
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	199 260	1 896	197 364	173 134
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	4 322		4 322	1 943
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	182 027		182 027	535 535
Autres	1 787 391		1 787 391	1 333 867
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	409 948		409 948	484 089
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	180 577		180 577	161 362
ACTIF CIRCULANT	6 514 493	191 536	6 322 957	5 699 464
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	22 427 157	4 815 929	17 611 228	17 720 841

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/01/2022 (12 mois)	31/01/2021 (12 mois)
Capital social ou individuel	52 352	52 352
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	137 036	137 036
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 235	5 235
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 848 396	3 769 900
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	930 880	929 216
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	579 326	629 327
CAPITAUX PROPRES	5 553 226	5 523 066
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	88 684	88 351
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	88 684	88 351
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 468 634	6 196 812
Découverts, concours bancaires	396 111	74 406
Emprunts et dettes financières diverses	86 159	131 089
Associés	88 575	807 350
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	10 966	711
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 490 382	3 546 141
Personnel	744 659	678 523
Organismes sociaux	188 159	264 744
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	107 573	44 919
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	224 826	190 023
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	271	27 916
Autres dettes	159 606	146 790
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 396	
DETTES	11 969 318	12 109 424
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 611 228	17 720 841

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

MAZEDIS

Société par actions simplifiée au capital de 52.352 euros
Siège social : Avenue du Général de GAULLE-
64110 MAZERES-LEZONS – 348 865 353 RCS PAU

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2022

PROCÈS- VERBAL

Le Vingt Juillet Deux mille Vingt-Deux, à Onze heures, les associés de la Société MAZEDIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société UNIVERDIS, Avenue Louis Sallenave à Pau (64000), sur convocation de Monsieur le Président adressée par courriel le 20 Juin 2022, conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La SAS EXCO (ex FIAC), Commissaire aux comptes, est présente.
Monsieur Hugo BELIT préside l'Assemblée en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer, les *quorum* exigés par l'article 18.2.2 des statuts étant atteints.

Il déclare que le texte des résolutions proposées, le rapport de gestion du Président, l'inventaire de l'actif et du passif au 31 Janvier 2022, les comptes annuels, et les rapports du Commissaire aux Comptes ont été communiqués aux associés. L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux représentants du personnel ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 Janvier 2022 ;
- les comptes annuels clos au 31 Janvier 2022.

L'Assemblée désigne deux scrutateurs en les personnes de la Société NAVARDIS et de Monsieur Fabien Bornancin, associées, tous deux acceptant.

L'Assemblée désigne un secrétaire de séance en la personne de Madame Laetitia BELIT.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3268 actions émises sur les 3.272 actions émises par la société.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

4/21
CS

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 janvier 2022 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2022 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2022 et *quitus* au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion et présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Janvier 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en compte de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 930.880,16 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice ; 930.880,16 euros

AFFECTATION :

- *Dotation aux réserves :*

Aux autres réserves, soit..... 80.160,16 euros

- *Dividendes*

- A titre de dividendes :..... 850.720,00 euros

MONTANT - MISE EN PAIEMENT - RÉGIME FISCAL DU DIVIDENDE :

Le dividende unitaire est donc de 260 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dès le lendemain de la présente assemblée.



L'Assemblée générale reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (euros)
	Dividendes (euros)	Autres revenus distribués (euros)	
31 Janvier 2019	2.630	/	857.906
31 Janvier 2020	2.400	/	782.880
31 Janvier 2021	2600	/	848.120

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RÉSOLUTION Délégation de pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à Midi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée

Monsieur Hugo BELIT

La Secrétaire

Madame Lactitia BELIT

Fabien Bornancin

Les Scrutateurs

Société NAVARDIS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

« Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. A la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2022 de l'entité, la direction de cette dernière n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité à poursuivre son exploitation. »

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de activité.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

En 2005, pour l'application de ces règlements, l'entreprise avait choisi la méthode prospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évaluées à leur coût d'acquisition mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces actifs sont amortis sur des durées allant de 1 à 7 ans.

✓ Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Matériels et outillages	5 à 7 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel informatique & bureau	4 ans
- Mobilier	10 ans

La société ne bénéficie pas de la dérogation PME. Les immobilisations sont donc amorties selon des durées d'utilisation, revues chaque exercice.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

➤ Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition PNR, PNR qui compte tenu de la forte rotation des stocks, peut être considéré au prix du premier entré, premier sorti (méthode FIFO).

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêt et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite**Option retenue :**

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'entreprise applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/01/2022 est de 1.16% , Table de Mortalité INSEE 2021

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Taux de turn over faible pour les cadres et moyen pour les non cadres.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/01/2022 s'élève à **370 877,31 euros**

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 15 912 664 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	78 991	7 164	1 200	84 955
Immobilisations corporelles	16 771 443	7 081 200	9 315 485	14 537 158
Immobilisations financières	1 259 457	49 972	18 879	1 290 551
TOTAL	18 109 891	7 138 336	9 335 563	15 912 664

Amortissements et dépréciations d'actif = 4 624 393 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	69 338	3 827	1 200	71 965
Immobilisations corporelles	6 019 176	1 263 462	2 730 210	4 552 428
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	6 088 514	1 267 289	2 731 410	4 624 393

Etat des créances = 2 550 208 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	196 632		196 632
Actif circulant & charges d'avance	2 353 577	2 353 577	
TOTAL	2 550 208	2 353 577	196 632

Dépréciations = 191 536 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	172 592	189 640	172 592	189 640
Comptes de tiers	944	1 896	944	1 896
TOTAL	173 536	191 536	173 536	191 536

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 420 982 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	69 239
Autres créances	1 351 743
Disponibilités	
TOTAL	1 420 982

Charges constatées d'avance = 180 577 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 52 352 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3 272	16	52 352
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3 272	16	52 352

Variations capitaux propres :

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres hors provision réglementées
Situation à la clôture N-1	52 352	137 036	3 775 135	929 216	4 893 739
Affectation de résultat			78 496	<78 496>	
Dividendes				<850 720>	
Résultat de l'exercice				930 880	
Situation à la clôture N	52 352	137 036	3 853 631	930 880	4 973 900

Provisions = 668 010 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	629 327	2 351	52 351	579 326
Provisions pour risques & charges	88 351	19 684	19 351	88 684
TOTAL	717 678	22 035	71 702	668 010

Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires.

Les provisions pour risque sont constituées des risques liés aux « Tickets Leclerc ».

Etat des dettes = 11 958 352 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 864 745	1 250 897	2 943 138	2 670 709
Dettes financières diverses	174 734	137 246	37 488	
Fournisseurs	3 490 382	3 490 382		
Dettes fiscales & sociales	1 265 217	1 265 217		
Dettes sur immobilisations	271	271		
Autres dettes	159 606	159 606		
Produits constatés d'avance	3 396	3 396		
TOTAL	11 958 352	6 307 016	2 980 626	2 670 709

Dettes représentées par des effets de commerce = 199 452 €

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	199 452
Autres dettes	
TOTAL	199 452

Charges à payer par postes du bilan = 1 460 036 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	3 448
Emp. & dettes financières div.	9 792
Fournisseurs	649 419
Dettes fiscales & sociales	792 421
Autres dettes	4 956
TOTAL	1 460 036

Produits constatés d'avance = 3 396 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 45 153 481 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	40 764 091	90 %
Ventes de produits finis	3 838 315	8. %
Ventes de produits résiduels	32 971	0. %
Prestations de services	654 676	1. %
Produits des activités annexes	41 279	0. %
Rabais, remises & ristournes accord	-177 852	-0 %
TOTAL	45 153 481	100.00 %

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	930 880
Impôts sur les bénéfices	250 319
Résultat comptable avant impôts	1 181 199
Variation des prov. Réglementées	-48 271
Résultat hors impôts et dérogatoire	1 132 928

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 100
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	8 100

Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Engagement assortis de sûretés réelles	6 465 185
Avals & cautions	
Lettres d'intention	14 816
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	370 877
Médaille du travail	
Autres engagements	
TOTAL	6 850 248

Identité de la société consolidante :

Au 31/01/2016, la société MAZEDIS a été consolidée dans le groupe NAVARDIS, dont la société consolidante était la SAS NAVARDIS pour la première fois.

Au 31/01/2017, le groupe NAVARDIS ne dépasse plus les nouveaux seuils obligeant à produire des comptes consolidés.

Par ailleurs, la société MAZEDIS est devenue filiale du nouveau groupe intégré dont la tête de groupe est NAVARDIS à compter du 01/02/2016.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 420 982 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablr (41810000)	69 239
TOTAL	69 239

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Scalandes marges arriere a rec. (40980000)	1 057 234
Fournisseur avoir a recevoir (40980100)	75 032
Etat produit a recevoir (44870000)	667
Produits a recevoir (46870000)	12 571
Debiteurs divers (46871000)	206 240
TOTAL	1 351 743

Charges constatées d'avance = 180 577 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance (48600000)	180 577
TOTAL	180 577

Charges à payer = 1 460 036 €

Emprunts & dettes auprès des éfab. de crédit	Montant
Interets courus sur emprunts (16884000)	3 448
TOTAL	3 448

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Interets sur participation (16886000)	9 792
TOTAL	9 792

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseur facture non parvenue(40810000)	649 419
TOTAL	649 419

Dettes fiscales et sociales		Montant
Personnel prov. c. payes (42820000)		319 679
Personnel autre ch. a payer (42860000)		110 273
Charges sociales/c. payes (43820000)		79 920
Organis. autres charges a payer (43860000)		63 502
Etat, charges a payer (44800000)		21 143
Taxe formation (44860100)		4 024
Taxe apprentissage (44860200)		4 991
Aide a la construction (44860300)		17 186
Organic contrib. solidarite (44860400)		44 820
Organic taxe gd surface (44860500)		126 883
TOTAL		792 421

Autres dettes		Montant
Clts av a etablr ..sci galerie (41980002)		4 956
TOTAL		4 956

Produits constatés d'avance = 3 396 €

Produits constatés d'avance		Montant
Produits constatés d'avance (48700000)		3 396
TOTAL		3 396

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
GALERIE GRAND SUD	1 500	241 106	99	165	165			281 178	208 323	206 240
LA VALLEE	7 622	92 568	100	454	454	2 576		16 027	10 149	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

TABLEAU DES EFFECTIFS

Les effectifs	31/01/2022	31/01/2021
<u>Personnel salarié :</u>	142	149
Ingénieurs et cadres	4	4
Agent de maîtrise	25	20
Employés et techniciens	113	125

Siège :
60 Av Capitaine Resplendy
64100 BAYONNE
Tél. 05 59 46 00 50

Agence :
SAS FIAC
Avda San Pablo, 26 3^e Plantar
28020 COSLADA MADRID
ESPAGNE

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

SAS MAZEDIS

**Avenue du Général de Gaulle
64110 - MAZERES-LEZONS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/01/2022

Siège :
80 Av Capitaine Resplandy
64100 BAYONNE
Tél. 05 59 46 00 50

Agence :
SAS FIAC
Avda San Pablo, 26 3ª Planta
28420 COSLADA MADRID
ESPAGNE

A l'assemblée générale de la société MAZEDIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de vos associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAZEDIS relatifs à l'exercice clos le 31 Janvier 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Février 2021, à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Suite à la finalisation des travaux de rénovation engagés sur l'exercice précédent, nous avons analysé la progression du poste « constructions » qui s'établit en valeur brute à 9,9M€ au 31 janvier 2022. Nos travaux ont notamment consisté à contrôler la substance des principales factures enregistrées en comptabilité sur l'exercice.

- **Evaluation des stocks**

Les stocks représentent un poste significatif, il figurent à l'actif du bilan pour un montant net de dépréciation de 3,5M€.

La note « Stocks et en-cours » indique la méthode d'évaluation, ils sont comptabilisés selon la méthode du PNR, qui compte tenu de la forte rotation des stocks s'apparente à la méthode FIFO. Ils font l'objet d'une éventuelle dépréciation.

Nos travaux ont consisté à :

- Contrôler les procédures mis en œuvre pour inventorier et valoriser les stocks ;
- Réaliser des tests sur la fiabilité des ces procédures ;
- Dans le cas d'une date d'inventaire différente de la date de clôture de l'exercice, contrôler les calculs permettant de ramener la valeur du stock à la date de clôture ;
- Réaliser des tests aléatoires sur le prix unitaire de certaines marchandises ;
- Valider les hypothèses de dépréciation retenues.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le



rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



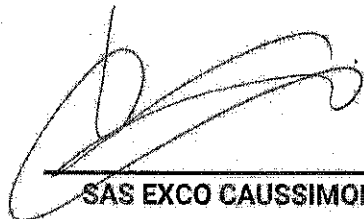
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bayonne, le 04 juillet 2022

Le commissaire aux comptes


SAS EXCO CAUSSIMONT

Raphaël CAUSSIMONT

BILAN ACTIF

	31/01/2022 (12 mois)			Présenté en Euros 31/01/2021 (12 mois)
	Brut	Amort. Dépréci.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	84 955	71 965	12 990	9 653
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains	1 141 857	153 688	988 169	989 917
Constructions	9 992 550	3 265 017	6 727 533	1 672 703
Installations tech., matériel et outillage indus.	2 616 980	788 051	1 828 929	1 134 491
Autres immobilisations corporelles	694 047	345 672	348 374	349 743
Immobilisations en cours				6 502 670
Avances & acomptes	91 726		91 726	102 743
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	626 556		626 556	597 359
Créances rattachées à des participations	27 876		27 876	27 876
Autres titres immobilisés	467 363		467 363	463 928
Prêts				
Autres immobilisations financières	168 755		168 755	170 294
ACTIF IMMOBILISE	15 912 664	4 624 393	11 288 271	12 021 377
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	38 131		38 131	34 609
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 704 006	189 640	3 514 366	2 974 925
Avances & acomptes versés sur commandes	8 832		8 832	
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	199 260	1 896	197 364	143 493
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	4 322		4 322	1 943
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	182 027		182 027	535 535
Autres	1 787 391		1 787 391	1 333 867
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	409 948		409 948	484 089
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	180 577		180 577	161 362
ACTIF CIRCULANT	6 514 493	191 536	6 322 957	5 669 823
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	22 427 157	4 815 929	17 611 228	17 691 200

BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	31/01/2022 (12 mois)	31/01/2021 (12 mois)
Capital social ou individuel	52 352	52 352
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	137 036	137 036
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 235	5 235
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 848 396	3 769 900
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	930 880	929 216
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	579 326	629 327
CAPITAUX PROPRES	5 553 226	5 523 066
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	88 684	88 351
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	88 684	88 351
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 468 634	6 196 812
Découverts, concours bancaires	396 111	74 406
Emprunts et dettes financières diverses	86 159	131 089
Associés	88 575	807 350
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	10 966	20 693
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 490 382	3 546 141
Personnel	744 659	678 523
Organismes sociaux	188 159	264 744
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	107 573	44 919
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	224 826	190 023
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	271	27 916
Autres dettes	159 606	97 167
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 396	
DETTES	11 969 318	12 079 783
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 611 228	17 691 200

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/01/2022 (12 mois)	31/01/2021 (12 mois)
Ventes de marchandises	40 764 091		40 764 091	34 978 097
Production vendue biens	3 871 287		3 871 287	3 440 978
Production vendue services	518 103		518 103	447 950
Chiffres d'affaires Nets	45 153 481		45 153 481	38 867 025
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			53 223	4 634
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			300 712	275 269
Autres produits			107 964	57 072
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			45 615 380	39 204 020
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			35 718 524	30 254 742
Variation de stock (marchandises)			-556 489	-425 950
Achats de matières premières et autres approvisionnements			137 717	87 055
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-3 521	-13 888
Autres achats et charges externes			2 439 153	2 377 690
Impôts, taxes et versements assimilés			607 679	626 335
Salaires et traitements			3 597 933	3 465 759
Charges sociales			854 825	811 742
Dotations aux amortissements sur immobilisations			986 765	487 598
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			191 536	173 536
Dotations aux provisions pour risques et charges			19 684	19 351
Autres charges			98 894	13 605
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			44 092 700	37 877 575
RESULTAT EXPLOITATION			1 522 680	1 326 445
Bénéfice attribué ou perte transférée			211 974	182 966
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			4 653	575
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			575	33
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			5 228	608
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			58 448	50 515
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			58 448	50 515
RESULTAT FINANCIER			-53 220	-49 907
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 681 433	1 459 503

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/01/2022 (12 mois)	31/01/2021 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	39 455	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	62 513	13 155
Reprises sur provisions et transferts de charges	52 351	47 959
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	154 319	61 114
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 469	46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	48 571	21 028
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	282 875	1 499
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	339 914	22 573
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-185 595	38 541
Participation des salariés	314 639	273 414
Impôts sur les bénéfices	250 319	295 414
TOTAL DES PRODUITS	45 986 900	39 448 707
TOTAL DES CHARGES	45 056 020	38 519 491
RESULTAT NET	930 880	929 216
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

« Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. A la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2022 de l'entité, la direction de cette dernière n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité à poursuivre son exploitation. »

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de activité.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**1. PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

En 2005, pour l'application de ces règlements, l'entreprise avait choisi la méthode prospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évaluées à leur coût d'acquisition mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
 Ces actifs sont amortis sur des durées allant de 1 à 7 ans.

✓ Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Matériels et outillages	5 à 7 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel informatique & bureau	4 ans
- Mobilier	10 ans

La société ne bénéficie pas de la dérogation PME. Les immobilisations sont donc amorties selon des durées d'utilisation, revues chaque exercice.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

➤ Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition PNR, PNR qui compte tenu de la forte rotation des stocks, peut être considéré au prix du premier entré, premier sorti (méthode FIFO).

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite**Option retenue :**

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'entreprise applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/01/2022 est de 1,16%, Table de Mortalité INSEE 2021

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Taux de turn over faible pour les cadres et moyen pour les non cadres.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/01/2022 s'élève à 370 877,31 euros

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 15 912 664 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	78 991	7 164	1 200	84 955
Immobilisations corporelles	16 771 443	7 081 200	9 315 485	14 537 158
Immobilisations financières	1 259 457	49 972	18 879	1 290 551
TOTAL	18 109 891	7 138 336	9 335 563	15 912 664

Amortissements et dépréciations d'actif = 4 624 393 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	69 338	3 827	1 200	71 965
Immobilisations corporelles	6 019 176	1 263 462	2 730 210	4 552 428
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	6 088 514	1 267 289	2 731 410	4 624 393

Etat des créances = 2 550 208 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	196 632		196 632
Actif circulant & charges d'avance	2 353 577	2 353 577	
TOTAL	2 550 208	2 353 577	196 632

Dépréciations = 191 536 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	172 592	189 640	172 592	189 640
Comptes de tiers	944	1 896	944	1 896
TOTAL	173 536	191 536	173 536	191 536

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 420 982 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	69 239
Autres créances	1 351 743
Disponibilités	
TOTAL	1 420 982

Charges constatées d'avance = 180 577 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 52 352 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3 272	16	52 352
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3 272	16	52 352

Variations capitaux propres :

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres hors provision réglementées
Situation à la clôture N-1	52 352	137 036	3 775 133	929 216	4 893 739
Affectation de résultat			78 496	<78 496>	
Dividendes				<850 720>	
Résultat de l'exercice				930 880	
Situation à la clôture N	52 352	137 036	3 853 631	930 880	4 973 900

Provisions = 668 010 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	529 327	2 351	52 351	579 326
Provisions pour risques & charges	88 351	19 684	19 351	88 684
TOTAL	717 678	22 035	71 702	668 010

Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires.

Les provisions pour risque sont constituées des risques liés aux « Tickets Leclerc ».

Etat des dettes = 11 958 352 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 864 745	1 250 897	2 943 138	2 670 709
Dettes financières diverses	174 734	137 246	37 488	
Fournisseurs	3 490 382	3 490 382		
Dettes fiscales & sociales	1 265 217	1 265 217		
Dettes sur immobilisations	271	271		
Autres dettes	159 606	159 606		
Produits constatés d'avance	3 396	3 396		
TOTAL	11 958 352	6 307 016	2 980 626	2 670 709

Dettes représentées par des effets de commerce = 199 452 €

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	199 452
Autres dettes	
TOTAL	199 452

Charges à payer par postes du bilan = 1 460 036 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	3 448
Emp. & dettes financières div.	9 792
Fournisseurs	649 419
Dettes fiscales & sociales	792 421
Autres dettes	4 956
TOTAL	1 460 036

Produits constatés d'avance = 3 396 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 45 153 481 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	40 764 091	90. %
Ventes de produits finis	3 838 315	8. %
Ventes de produits résiduels	32 971	0. %
Prestations de services	654 676	1. %
Produits des activités annexes	41 279	0. %
Rabais, remises & ristournes accord	-177 852	-0. %
TOTAL	45 153 481	100.00 %

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Incidences fiscales du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	930 880
Impôts sur les bénéfices	250 319
Résultat comptable avant impôts	1 181 199
Variation des prov. Réglementées	-48 271
Résultat hors impôts et dérogatoire	1 132 928

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 100
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	8 100

Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Engagement assortis de sûretés réelles	6 465 185
Avals & cautions	
Lettres d'intention	14 816
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	370 877
Médaille du travail	
Autres engagements	
TOTAL	6 850 248

Identité de la société consolidante :

Au 31/01/2016, la société MAZEDIS a été consolidée dans le groupe NAVARDIS, dont la société consolidante était la SAS NAVARDIS pour la première fois.

Au 31/01/2017, le groupe NAVARDIS ne dépasse plus les nouveaux seuils obligeant à produire des comptes consolidés.

Par ailleurs, la société MAZEDIS est devenue filiale du nouveau groupe intégré dont la tête de groupe est NAVARDIS à compter du 01/02/2016.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 420 982 €

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir (41810000)	69 239
TOTAL	69 239

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Scalands marges arriere a rec. (40980000)	1 057 234
Fournisseur avoir à recevoir (40980100)	75 032
Etat produit à recevoir (44870000)	667
Produits à recevoir (46870000)	12 571
Débiteurs divers (46871000)	206 240
TOTAL	1 351 743

Charges constatées d'avance = 180 577 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (48600000)	180 577
TOTAL	180 577

Charges à payer = 1 460 036 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interêts courus sur emprunts (16884000)	3 448
TOTAL	3 448

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Interêts sur participation (16886000)	9 792
TOTAL	9 792

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseur facture non parvenue(40810000)	649 419
TOTAL	649 419

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel prov. c. payes (42820000)	319 679
Personnel autre ch. a payer (42860000)	110 273
Charges sociales/c. payes (43820000)	79 920
Organis. autres charges a payer (43860000)	63 502
Etat, charges a payer (44800000)	21 143
Taxe formation (44860100)	4 024
Taxe apprentissage (44860200)	4 991
Aide a la construction (44860300)	17 186
Organic contrib. solidarite (44860400)	44 820
Organic taxe gd surface (44860500)	126 883
TOTAL	792 421

Autres dettes	Montant
Clts av a etablir ..sci galerie (41980002)	4 956
TOTAL	4 956

Produits constatés d'avance = 3 396 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (48700000)	3 396
TOTAL	3 396

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
GALERIE GRAND SUD	1 500	241 106	99	165	165			281 178	208 323	206 240
LA VALLEE	7 622	92 568	100	454	454	2 576		16 027	10 149	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)
TABLEAU DES EFFECTIFS

Les effectifs	31/01/2022	31/01/2021
Personnel salarié :	142	149
Ingénieurs et cadres	4	4
Agent de maîtrise	25	20
Employés et techniciens	113	125

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

MAZEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 52.352 euros
Siège social : Avenue du Général de GAULLE-
64110 MAZERES-LEZONS - 348 865 353 RCS PAU

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2022

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 18.2 des statuts.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre société a pour activité dominante l'exploitation d'un hypermarché sis à Mazères-Lezons (64110), Avenue du Général de Gaulle. Elle exploite également sur le même site, une parapharmacie, et un *Drive* accolé.

La persistance de la crise sanitaire liée au Covid-19 a marqué l'exercice social clos le 31 janvier 2022 avec des mesures temporaires de fermeture de certains rayons et concepts dits non-essentiels et de couvre-feu durant le premier semestre 2021.

Compte-tenu de sa bonne gestion et d'une bonne reprise de la fréquentation, l'entreprise a pu limiter les impacts de la crise sanitaire.

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé est en progression de 16 % au regard de celui de l'exercice précédent.

Notre société emploie un effectif moyen de 142 salariés contre 149 pour l'exercice précédent.

Nous n'avons pas rencontré, au cours de l'exercice écoulé, de difficultés majeures à l'exception des restrictions liées à la crise sanitaire dont l'impact a été bien maîtrisé.

Nous vous informons que notre société est sous le régime de la fiscalité de groupe.

II - EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

III- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons poursuivre l'augmentation de notre chiffre d'affaires grâce aux effets de la rénovation complète de notre hypermarché, et cela, malgré certaines incertitudes liées à la crise sanitaire actuelle.

IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Notre société n'exploite pas d'installations classées susceptibles de créer des risques très importants pour la santé et la sécurité des populations, l'article L.225-102-2 du Code de commerce ne s'applique pas.

VI - SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes au 31 janvier 2022 :

- SARL LA VALLEE ;
- SCI GALERIE GRAND SUD.

La part du capital que détient notre Société dans ces filiales est la suivante :

FILIALE	PART DU CAPITAL DETENUE
LA VALLEE	100 %
GALERIE GRAND SUD	99 %

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

▪ Prises de participations :

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pris aucune participation supplémentaire

▪ Prises de contrôle :

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris le contrôle d'aucune société.

▪ Cessions de participations :

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation (hors, le cas échéant, les participations cédées dans le cadre de son appartenance au mouvement E. Leclerc).

VIII - SITUATION DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons la situation de nos filiales et des sociétés que nous contrôlons par branche d'activités.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Activités immobilières :

▪ SCI « GALERIE GRAND SUD »

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 281 K€ contre 259 K€ au titre de l'exercice précédent, provenant essentiellement des locations de son patrimoine immobilier. La Société a continué à réaliser son objet social.

Le résultat de l'exercice s'est traduit par un bénéfice de 208,3 K€, contre un bénéfice net comptable de 182,4 K€ au titre de l'exercice précédent.

▪ **SARL « LA VALLEE »**

Au cours de l'exercice clos le 31 Janvier 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 16 K€ provenant essentiellement des locations de son patrimoine immobilier, contre un chiffre d'affaires de 16 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice net comptable de 10 K€.

IX - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital de la société au 31 Janvier 2022.

X - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des nouvelles dispositions des articles L. 441-14 al.1 du Code de commerce : « les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients suivant des modalités définies par décret. Ces informations font l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes, dans des conditions fixées par ce même décret ».

L'article D. 441-4 du Code de commerce précise :

« I. - Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :

1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;

2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

II. - Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent au nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

III. - Les sociétés précisent si les montants mentionnés aux I et II sont présentés hors taxe ou toute taxe comprise.

IV. - Les retards mentionnés aux I et II sont déterminés à partir des délais de paiement contractuels, ou en l'absence de délais contractuels spécifiques, des délais légaux applicables.

Si les sociétés excluent les factures relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées, elles l'indiquent en commentaire et mentionnent le nombre et le montant total des factures concernées.

Les tableaux utilisés pour présenter les informations mentionnées au I et au II sont établis selon un modèle fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie ».

Eu égard à ces dispositions ci-avant rappelées, notre société n'est pas en mesure, sur le plan technique et comptable, d'apporter les informations requises (cela impliquerait notamment d'analyser la situation au regard des délais de paiement facture par facture).

XI - EXPOSÉ SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Janvier 2022 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 45.153 K€ contre 38.867 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 16,17 % ;

- Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 45.615 K€ contre 39.204 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 16,35 % ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 44.093 K€ contre 37.877,5 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 16,41 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 1.522,6 K€ contre 1.326 K€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 3.598 K€ contre 3.466 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 3,81 % ;
- Le montant des charges sociales s'est élevé à 855 K€ contre 812 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 5,31 % ;
- L'effectif salarié moyen s'est élevé à 142 salariés contre 149 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire au cours de l'exercice social.

Compte-tenu d'un résultat financier négatif de (53) K€ contre un résultat financier négatif de (50) K€ au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 1.681,4 K€ contre 1.459,5 K€ pour l'exercice précédent ;

Compte-tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel négatif de (185,5) K€ contre un résultat exceptionnel positif de (38,5) K€ au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 250,3 K€, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 930,8 K€ contre un bénéfice de 929,2 K€ au titre de l'exercice précédent, en hausse de 2%.

Au 31 Janvier 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 17.611 K€ contre 17.691 K€ pour l'exercice précédent.

XII - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Janvier 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

XIII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 930.880,16 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 930.880,16 euros

AFFECTATION :

- Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit.....80.160,16 euros

- Dividendes

- A titre de dividendes : 850.720,00 euros

MONTANT - MISE EN PAIEMENT - RÉGIME FISCAL DU DIVIDENDE :

Le dividende unitaire est donc de 260 euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dès le lendemain de la présente assemblée.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

XIV - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (euros)
	Dividendes (euros)	Autres revenus distribués (euros)	
31 janvier 2019	2.630	/	857.906
31 janvier 2020	2.400	/	782.880
31 janvier 2021	2600	/	848.120

XV - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

XVI - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation.

XVII - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

XVIII - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter l'ensemble des résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

Monsieur Hugo BELIT

